

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/02/2021

Dossier complet le :
22/02/2021

N° d'enregistrement :
2021-10773

1. Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaïque sur le site du dépôt de tramway de Bastide Niel (Bordeaux).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CAMBAZARD

Prénom Boris

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BORDEAUX METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Valérie SABERAN, Directrice par intérim de la Direction de l'Energie, de l'Ecologie et
du Développement durable.

RCS / SIRET

2	4	3	3	0	0	3	1	6	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
26.a) Ouvrages de production d'électricité sur serres ou ombrières à partir de l'énergie solaire d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.	Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque de 547 kWc dans le périmètre ICPE du dépôt de tramway de Bastide Niel (Bordeaux, 33). Aucune extension du site existant n'est projetée. La centrale photovoltaïque sera implantée sous forme d'ombrières au-dessus de bassins pré-existants au Sud du site.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque de 547 kWc dans le périmètre ICPE du dépôt de tramway de Bastide Niel (Bordeaux, 33).

Aucune extension du site existant n'est projetée.

La centrale photovoltaïque sera implantée sous forme d'ombrières au-dessus de bassins pré-existants au Sud du site servant à la fois de mesures compensatoires pour le risque d'inondation et de réserve d'eaux d'extinction d'incendie. A noter que la création de cette centrale photovoltaïque n'impactera ni le fonctionnement des bassins compensatoires ni les accès pompiers prévus en cas d'incendie.

4.2 Objectifs du projet

L'opération vise à produire de l'électricité photovoltaïque au plus proche d'un site consommateur d'électricité en lien avec les transports en commun de l'agglomération bordelaise : le dépôt de tramway de Bastide Niel.

Ce dépôt de tramway étant un site industriel déjà artificialisé et gros consommateur d'électricité, c'est un site particulièrement propice à l'intégration de système de production d'énergie renouvelable tel que le photovoltaïque.

La construction de la centrale photovoltaïque sur ombrière permettra de fournir 15% des besoins électriques du site et 100% de l'énergie produite sera autoconsommée.

Ce projet permettra d'améliorer indirectement le mix énergétique des transports en commun en termes de recours aux énergies renouvelables.

Enfin, cette production contribuera plus largement aux objectifs du plan Haute Qualité de vie de Bordeaux Métropole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux est de 47 jours ouvrés. Ces derniers commenceront par la réalisation de pieux forés béton dans la structure de chaussée actuelle. L'accès au site sera garanti par les chaussées existantes en bord de bassin.

Viendra ensuite la pose des structures supports, un engin de levage permettra l'insertion des traverses.

L'entreprise titulaire du lot électricité sera ensuite en charge des travaux d'électricité en courant continue jusqu'à l'onduleur et au transformateur. Le passage des câbles jusqu'à la cellule HTA du dépôt de Tram sera réalisé grâce à des fourreaux existants libres, donc sans tranché supplémentaire.

Une structure légère de 6 modules en orientation portrait inclinée à 8° et orientée vers le Sud-Est avec un décalage en azimut de 45°Est et venant couvrir toute la largeur du bassin de rétention sera réalisée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, la centrale photovoltaïque sur ombrière (6 modules venant couvrir toute la largeur du bassin de rétention) permettra de fournir 15% des besoins électriques du site du dépôt de tramway de Bastide Niel et 100% de l'énergie produite sera autoconsommée.

La maintenance des modules consistera en un nettoyage à l'eau, sans utilisation de détergent, de manière annuelle ou biannuelle, selon le degré et la vitesse de salissure.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'établissement déjà présent sur le site dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter en date du 10 mars 2020. D'après cet arrêté, le dépôt de tramways de Bordeaux-Bastide relève du régime de l'autorisation ICPE pour la seule rubrique 2930-1A. Cette rubrique a été modifiée par le décret n°2020-559 du 12 mai 2020 supprimant le régime de l'autorisation. De plus, l'implantation d'une centrale photovoltaïque n'étant pas une installation classée ICPE, le projet n'est soumis à aucune procédure administrative d'autorisation.

Les centrales photovoltaïques d'une puissance supérieure à 250 kWc sont soumises à l'obtention du permis de construire. Une demande a donc été réalisée conformément à l'article R.424-15 du Code de l'Urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de l'aire d'étude :	65 394 m ²
Surface des panneaux photovoltaïques à implanter au dessus du bassin	2 712 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Dépôt de tramway Bastide Niel, 110
Rue Bouthier, 33100 Bordeaux.

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 50' 56" 1. Lat. 0° 33' 16" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

En Octobre 2018, le site a fait l'objet d'une régularisation administrative visant à solliciter une autorisation préfectorale unique au titre du code de l'environnement pour la poursuite d'exploitation du dépôt de tramways Bordeaux Bastide (33).

L'arrêté d'autorisation d'exploiter a été obtenu en date du 10 mars 2020.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 2,5 km au Sud-Ouest de la ZNIEFF de type 1 "Coteau de Lormont" et à environ 1,5 km à l'Ouest de la ZNIEFF de type 2 " Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac". Source : DREAL Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 16,5 km au sud-est de la zone couverte par un arrêté de protection de biotope "Site D'Azuré De La Sanguisorbe De Lesqueblanque" Source : DREAL Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bordeaux est incluse dans le Plan de Prévention du Bruit de Bordeaux Métropole. Source : Bordeaux Métropole
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un bien inscrit à l'UNESCO, le Port de la Lune, jouxte l'aire d'étude au nord-ouest. L'aire d'étude est incluse dans la zone tampon de ce bien. Source : DREAL Aquitaine
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas classé en zone humide élémentaire d'après la localisation réalisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ou encore comme zone humide d'importance majeure, ni comme zone humide identifiée par la convention de Ramsar. Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bordeaux est couverte le PPRI de la commune de Bordeaux. Ce PPRI est actuellement en cours de révision au travers d'un nouveau plan prescrit en mars 2012 : le PPR Inondation de l'agglomération bordelaise. Source : DDT Haute-Garonne et Géorisques PPRN "risque inondation" approuvé le 7 Juillet 2006
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De nombreux sites BASIAS sont présents dans et autour de l'aire d'étude. L'aire d'étude dans son ensemble est classée comme site industriel pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL). Source : Géorisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bordeaux est classée en Zone de Répartition des Eaux. Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ARS Aquitaine
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un bien inscrit à l'UNESCO, le Port de la Lune, jouxte l'aire d'étude au nord-ouest. L'aire d'étude est incluse dans la zone tampon de ce bien. Source : DREAL Aquitaine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Néanmoins, il se situe à seulement 200m de la Zone spéciale de conservation "La Garonne" (FR7200700). Source : DREAL Aquitaine
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ni à proximité d'un site classé. Source : DREAL Aquitaine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera effectué, que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou rabattement de nappe n'est prévu, que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà existant et est installé en zone industrielle elle même implantée dans une zone fortement anthropisée. Le projet n'est donc pas de nature à engendrer des effets sur le milieu naturel, la flore et la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 200m de la Zone spéciale de conservation "La Garonne" (FR7200700). Toutefois, il consiste en l'implantation de panneaux photovoltaïques au dessus d'éléments pré-existants au sein d'une zone industrielle fortement anthropisée. Il n'est donc pas susceptible d'engendrer d'impacts supplémentaires sur la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a aucun impact sur d'autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. En effet, il sera implanté au dessus d'une surface déjà minéralisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est en vigueur sur la commune de Bordeaux. En revanche, le site de dépôt de tramway de Bordeaux-Bastide en lui-même est classé ICPE. A noter qu'un porter à connaissances ICPE est réalisé en parallèle de ce dossier afin de déclarer le projet au sein de l'industrie. Source : Géorisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : Inondation (zone de crue de faible probabilité) / Inondation - Par submersion marine (faible probabilité) / Mouvement de terrain - Tassements différentiels / Risque industriel / Séisme zone de sismicité : 2 A noter qu'en cas d'écoulement de crues, le projet ne sera pas impacté, seuls les portiques maintenant les panneaux risquent d'être touchés. Source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne génèrera pas d'augmentation du trafic routier en phase d'exploitation. Seul l'apport des matériaux sur site et quelques engins de chantiers sont susceptibles d'engendrer des déplacements supplémentaires en phase chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation d'une centrale photovoltaïque n'est pas susceptible d'engendrer une augmentation du niveau sonore à l'extérieur du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation d'une centrale photovoltaïque n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations à l'extérieur du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune émission lumineuse supplémentaire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées n'auront aucune incidence sur la qualité de l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de chantier seront consignés et évacués vers les filières adaptées. Le projet n'engendrera aucun changement au niveau de la production de déchets du dépôt de tramways et la gestion des déchets ne sera pas modifiée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà occupé par une zone industrielle existante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Bien que le projet soit en zone ICPE, la seule modification envisagée est l'implantation d'une centrale photovoltaïque (installation qui n'est pas une ICPE). Le projet sera donc sans incidence sur la classification ICPE du site et n'engendrera pas d'impacts cumulés au vu de sa nature.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'engendrant aucun impact supplémentaire au vu de sa nature et de son lieu d'implantation, la mise en place de mesures ERC n'est pas nécessaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque s'effectuera dans une zone industrielle pré-existante située en milieu anthropisé et donc non favorable à la biodiversité. De plus, les panneaux seront installés sous forme d'ombrières au dessus d'un bassin existant, ce qui n'engendrera aucune surface de construction supplémentaire au sol.

Ainsi, au regard de ces éléments, le projet ne semble pas nécessiter d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Etude de co-visibilité. Annexe 8 : Photographies détaillées du bassin du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bordeaux

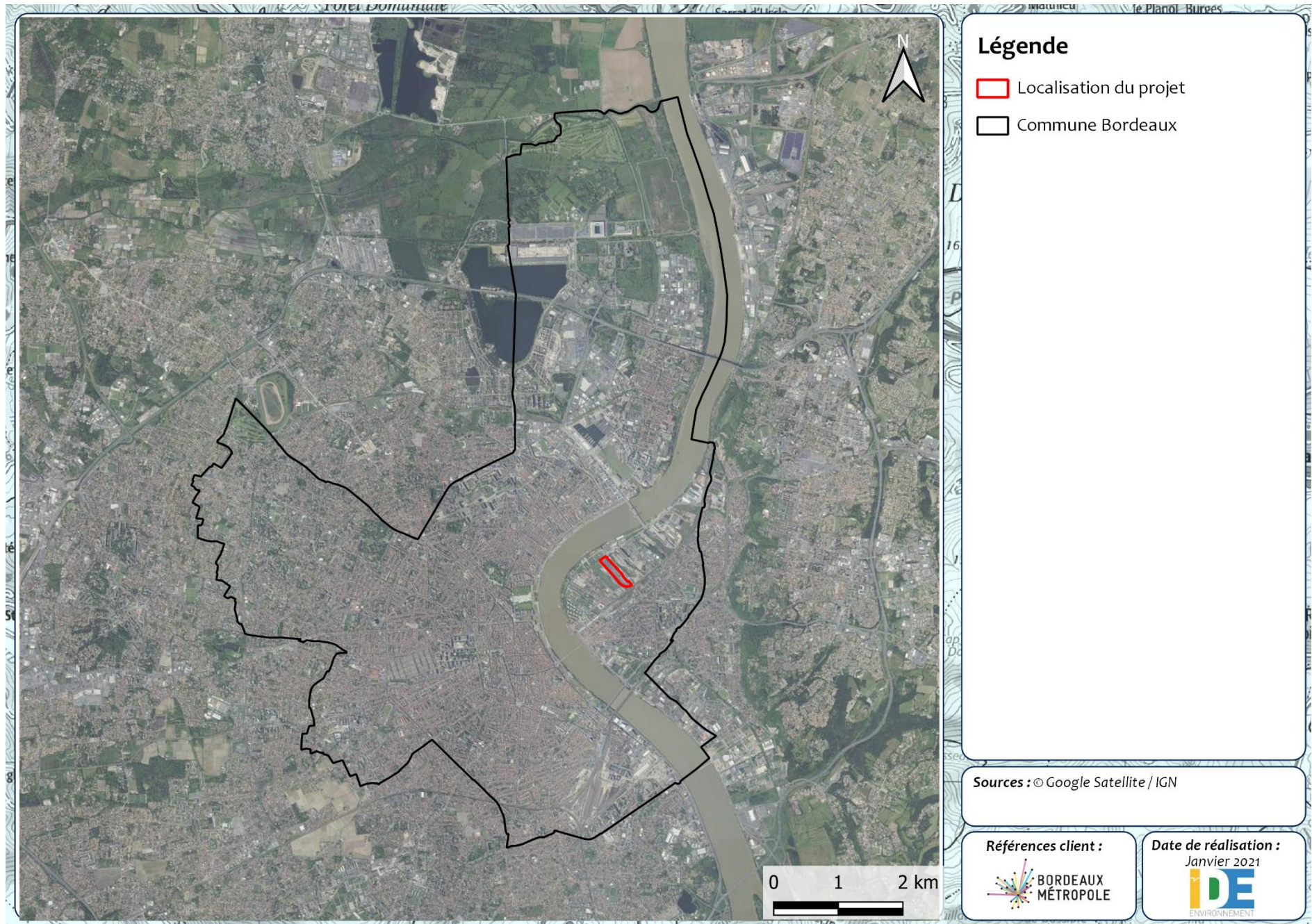
le,

19 février 2021

Signature



Annexe 2 : Plan de situation



Photographies détaillées du bassin



Figures 1 et 2 : Prises de vues de la partie sud du bassin (à gauche) et de la partie nord (à droite)



Figures 3 et 4 : Photographies des installations présentes le long du bassin



Figures 5 et 6 : Photographies des installations présentes le long du bassin (à gauche) et à l'extrémité nord (à droite)



Figures 7 et 8 : Photographies des installations présentes au nord du bassin